

1.

## 2. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : PRIMAIRE D'ACCROCHAGE G4

Utilisation : Primaire

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE  
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38  
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49  
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):  
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique du produit :

Description : Polyuréthane prépolymère (base MDI) avec groupes terminaux NCO, en solution dans Xylène et Solvant Naphta.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues et leurs mélanges	9016-87-9		> 25 %	Xn	R20 R36/37/38 R42/43
Xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	215-535-7	25-35 %	Xn	R10 R20/21 R38
Ethylbenzène	100-41-4	202-849-4	< 10 %	F, Xn	R11 R20
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	64742-95-6	265-199-0	15-25 %	Xn, N	R10 R37 R51/53 R65 R66 R67

\* Libellés des phrases de risques : voir point 16

## 4. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Contient des isocyanates. Suivre les consignes du fabricant.

## 5. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de malaise, consulter un médecin.  
Respecter les mesures de protection individuelle.

Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appliquer avec soin de la crème sur les parties touchées.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. Le tenir au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin.  
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.  
Des douleurs et des réactions allergiques peuvent apparaître avec retard.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissement (risque d'aspiration). Appeler immédiatement un médecin.

---

## 6. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou fine vaporisation d'eau pour les gros incendies.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau par en dessous (peut réagir violemment avec l'isocyanate brûlant).

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : En cas de combustion, formation possible, entre autres, de dioxyde et de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et d'acide cyanhydrique.

Mesures particulières de protection : Ne pas respirer les gaz d'incendie ! Porter un appareil de protection respiratoire autonome et une tenue de protection chimique en cas de lutte contre l'incendie.

Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger. Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

---

## 7. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).

Porter une tenue de protection chimique et un appareil de protection respiratoire en cas de formation de gaz ou de vapeurs.

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.

Veiller à la ventilation suffisante des locaux.

Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.

En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations, égouts, prévenir les autorités compétentes conformément à la législation.

### Méthodes de nettoyage / récupération :

Couvrir le produit avec une matière absorbante humide.

Le jeter dans un conteneur à déchets après environ 1 heure, ne pas le fermer (formation de CO<sub>2</sub> !).

Maintenir humide et laisser à l'air libre, en lieu sûr, quelques jours jusqu'à recombinaison de l'isocyanate.

Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

---

## 8. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / poussières.

Veiller à la ventilation suffisante sur le poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Port d'un appareil respiratoire nécessaire en cas de pulvérisations ou lorsque la température de la matière brute excède 40°C.

Voir aussi point 8.

### Incendie et explosion :

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Formation possible d'un mélange vapeur - air explosif.

Veiller à une bonne ventilation des locaux, aspirer localement le cas échéant.

Conserver à l'écart de la lumière naturelle, de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Stockage :

Garder le récipient au sec et hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit bien aéré, entre +15 °C et +25 °C, sans risque de fuite et séparément des matières inflammables.

Ne pas entreposer avec : les acides, les amines ou produits contenant de l'amine, les matières composées de groupes avec hydrogène actif.

Conserver à l'écart de la chaleur, de toute flamme ou source d'étincelles.

Interdiction de fumer.

Eviter les rayons directs du soleil.  
Conserver à l'écart de l'humidité.  
Protection nécessaire contre les risques d'explosion.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 9. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
101-68-8	Diisocyanate 4,4'de diphénylméthane	202-966-0	Valeur limite MAK	0.050	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1=					
1330-20-7	Xylène, Mélange d'isomères	215-535-7	Valeur limite MAK	100	ml/m3
Catégorie de limite maximum : 4					
Résorption cutanée					
100-41-4	Ethylbenzène	202-849-4	Valeur limite MAK	100	ppm
Catégorie de limite maximum : =1=					
Résorption cutanée					
	Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 3		Valeur limite MAK	200	mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4					
			Valeur limite MAK	50	ml/m3
103-71-9	Isocyanate de phényle	203-137-6	Valeur limite MAK	0.01	ml/m3
Catégorie de limite maximum : =1=					
			Valeur limite MAK	0.05	mg/m3

Il est possible de trouver des traces d'isocyanate de phényle;

### Equipements de protection individuelle :

#### Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Une protection respiratoire doit être portée en cas d'apparition d'aérosols/poussières respirables, en cas de dépassement des valeurs MAK (Allemagne), en cas de montée de la température du produit, pour le travail de pulvérisation et en cas de ventilation insuffisante.

Utiliser masque à air frais ou filtre combiné (seulement pour une courte durée) A2-P2.

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique) l'utilisation du produit est déconseillée.

#### Protection des mains :

Gants imperméables en caoutchouc synthétique, polyacrylonitrile, polybutadiène ou néoprène.

Ne pas utiliser de gants en PVC ou en polyéthylène.

#### Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

#### Corps :

Tenue de protection.

#### Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés de produits.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.



A un effet irritant et tannique sur la peau, provoque larmoiement, brûlure et forte irritation de l'extérieur de l'œil, irrite les voies respiratoires.

Des réactions allergiques peuvent apparaître chez les personnes hypersensibles comme par ex. des troubles de la respiration, déjà décelables à concentration minimale.

Des troubles ou réactions allergiques peuvent apparaître avec retard.

---

### 13. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Par la formation de CO<sub>2</sub>, le prépolymère prend, au contact de l'eau, la forme d'un polycarbamide solide et insoluble.

Cette réaction est fortement stimulée par des substances tensioactives (par ex. les savons liquides) ou par des solvants hydrosolubles.

Selon les connaissances actuelles, le polycarbamide est inerte et non dégradable

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

#### Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

---

### 15. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

#### Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Liquide inflammable, n.s.a. – Xylène + Solvant naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

#### Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

#### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Flammable liquid, n.o.s. – Xylenes + Solvent Naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III  
N° EMS : F-E, S-E  
Marine polluant : Non

#### Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Flammable liquid, n.o.s. – Xylenes + Solvent Naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

#### Recommandation complémentaires :

Conserver à l'écart de l'humidité.

Garder séparément de la nourriture et des produits de consommation

Respecter la température de stockage recommandée.

---

## 16. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Marquage

Contient : 4,4'-Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues  
Xylène, mélange d'isomères  
Solvant naphte (pétrole brut), aromatique léger

Symbole de danger :

Xn, Nocif

### Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.  
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Phrases de sécurité (S) :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.  
S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
S25 : Eviter le contact avec les yeux.  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin ( si possible lui montrer l'étiquette).  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

### Marquage particulier de certaines préparations :

" Contient des isocyanates. Respecter les consignes du fabricant. "

### Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : A II

TA-air (xylène) : classe II  
TA-air (solvant naphte) : classe II  
TA-air (4,4'-MDI) : classe I

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement, sans test)

Voir la notice éditée par BG-CHEMIE :

ZH 1/181 " Manipulation de peintures PUR "

M 044 " Fabrication polyuréthane / Isocyanate ",

---

## 17. AUTRES INFORMATIONS

---

### Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation  
R20/21 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.